

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15/04/2021**

= := := :=

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Convocation du 08/04/2021

Affichage le 08/04/2021

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Jeudi 15 AVRIL, à 18 H

Le Conseil Municipal de la Commune de RUE (Somme), s'est réuni à la salle Bessie Coleman, sur convocation et sous la présidence du maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DELARUE Dominique,

DUFRENOY Christophe - Adjoint

MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanni, SCHULER Angéline, BEAUVISAGE Emmanuel,

RAEPSAET Dominique, GRAVELINE Daniel, PROVILLIE Nathalie, LECOUTRE Gilles,

LEDOUX Katia, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE

Agnès, LAPLEAU José - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : CAROUGE Gisèle par DUFRENOY Christophe, LENNE Martine par HAREUX Dany, RENARD Richard par LAPLEAU José.

Absent excusé : -

Absent : - MANIER Yves

Secrétaire de séance : SCHULER Angéline.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL – ANNEE 2020
Décret n° 95-635 du 6/5/95 – Annexé au BP 2021**

Situation du service en 2020 :

1 469 abonnés raccordés ou raccordables au réseau sur 2 250 abonnés facturés.

125 882 m3 facturés = 242 066,92 € TTC (220 058,60 € HT + 22 008,32 € de TVA).

L'abonnement fixe annuel assainissement s'élève à : 82 821,97 € TTC (75 292,70 € + 7 529,27 € de TVA)

En 2020, l'excédent de fonctionnement du SPIC Assainissement Collectif s'élève à 1 210 483,94 €. Il sera affecté en totalité à la section de fonctionnement pour 2021.
(pour mémoire 1 130 994,07 € en 2019).

Cette provision permettra de réaliser en auto financement de futures tranches d'extension ou de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.

Le programme pluriannuel de curage de l'ensemble du réseau d'assainissement sera poursuivi.

Consécutivement au Covid-19, les boues stockées à la STEP depuis le début de la crise sanitaire n'ont pas été évacuées par la filière habituelle (épandage). Ces boues (700 m3) ont été hygiénisées sur place avant d'être évacuées vers un centre de valorisation.

Cette opération exceptionnelle financée sur le budget de fonctionnement de l'Agence de l'Eau. Il est probable que cette opération soit à reconduire.

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le
ID : 080-218006484-20210415-RAPPASST20-DE

Différents travaux d'usure ont été réalisés en 2020 sur le receveur de la station d'épuration.

Un cabinet d'étude a été retenu en février 2021, suite à un appel d'offre, pour mener une étude générale du réseau d'assainissement. Un cabinet de géomètre a aussi été retenu, après consultation, pour réaliser un levé topographique du réseau d'assainissement.

L'AMEVA a été désigné AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) de ces opérations qui sont subventionnables par l'Agence de l'Eau.

Compte tenu des éléments cités précédemment, les tarifs 2020 peuvent être maintenus comme suit pour 2021 :

- | | |
|---|---------|
| ▪ 1 ^{ère} tranche de 0 à 20 m3 | 2.20 € |
| ▪ 2 ^{ème} tranche de 21 à 100 m3 | 2.15 € |
| ▪ 3 ^{ème} tranche > à 100 m3 | 2.10 € |
| ▪ Abonnement fixe annuel assainissement | 70.00 € |
- Redevance « modernisation des réseaux de collecte » 2021 = 0.21€/m3 (notifiée par l'Agence de l'Eau)
Appliquée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau assainissement collectif (pour mémoire 0,21 €/m3 en 2020, soit 23 512,53 € reversés à l'Agence de l'Eau)
 - TVA 10 % applicable à toutes les opérations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau

Les analyses effectuées sur le réseau et sur la STEP par Eurofins, Astradec, et le Satege se révèlent être conformes et respectent les seuils réglementaires.

La commune a renouvelé en décembre 2019 et pour une durée de 3 ans sa convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif » avec l'AMEVA.

Pour rappel, le conseil municipal, à l'unanimité, dans sa séance du 27 mars 2019, a décidé de ne pas transférer les compétences eau et assainissement à la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre au 1^{er} janvier 2020.

Présenté au conseil municipal lors de sa séance du 15/04/2021.

Adopté par 22 POUR

Le maire,
Jacky THUEUX

The image shows the official circular stamp of the Municipality of Ponthieu-Marquenterre. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA VILLE DE PONTHEIU-MARQUENTERRE" and "COMMUNE DE PONTHEIU-MARQUENTERRE". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.